

**LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS  
DE 2 000.\$ TOTALISANT PLUS DE \$ 25 000.00 :**

**ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Asphalte Nicolas Lachance Inc. (Scellement fissures)	29 261.14\$
Les constructions Binet Inc.(paiement # 6- stade réception définitive)	26 294.55\$
Larivière & Fils de Beauce Inc. (dénivellement, machinerie, gravier)	417 260.08\$
Ministère du revenu du Québec	77 937.86\$
Ministre des finances (S.Q.)	97 508.00\$
Groupe Ultima Inc. (assurances - municipalité)	31 522.00\$
M.R.C. des Etchemins (quotes-parts et insp. Régional)	164 834.67\$
Municipalité de St-Benoit-Labre (entente ressource gestion eau potable)	29 609.40\$
R.I.C.B.S. (quote part – bacs récupération)	77 652.88\$
R.I.A.C.M. (quote part – assainissement+ ajustement)	67 893.66\$
Services Sanitaires D.F. de Beauce (enlèvement ordures)	40 102.26\$
Transport Adrien Roy & Filles Inc. (abat-poussière)	42 745.32\$

**RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>	<u>Total</u>
* Maire	8 844.44\$	4 422.48\$	13 266.92\$
Maire (MRC et comités)	1 405.43\$	702.81\$	2 108.24\$
* Conseiller	3 736.51\$	1 869.33\$	5 605.84\$

Cette rémunération est indexée annuellement selon l'indice général des prix à la consommation pour la région de Québec selon Statistiques Canada ou 2%, soit le pourcentage le plus élevé,

\*Ce salaire peut différer pour chaque membre selon leur présence aux séances de travail, extraordinaire et aux réunions des comités.